

# DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ RELATIVE À L'EPC

## Comptes EPC personnels et traitement des demandes

### Table des matières

1. Qu'est-ce que l'EPC? .....	1
2. Quels sont les actes législatifs applicables à la protection des données concernant l'EPC?.....	2
3. Quelles sont les données recueillies et traitées? .....	2
4. A qui vos données sont-elles communiquées? .....	3
5. Quels sont vos droits et comment les exercer? .....	3
6. Pendant combien de temps vos données sont-elles conservées? .....	3
7. Comment vos données sont-elles protégées? .....	4
8. Contact.....	4

### 1. Qu'est-ce que l'EPC?

La présente déclaration de confidentialité concerne la collecte et le traitement de données dans le cadre de la procédure relative à la carte professionnelle européenne (EPC).

Cette procédure électronique atteste que vous avez passé avec succès un certain nombre de contrôles administratifs et que vos qualifications professionnelles ont été reconnues par le pays de l'UE dans lequel vous souhaitez travailler de façon permanente (pays d'accueil) ou que vous remplissez les conditions pour travailler dans ce pays à titre temporaire.

La base juridique concernant le traitement des données dans le cadre de l'EPC est indiquée dans la directive 2005/36/CE et dans le règlement d'exécution (UE) n° 2015/983 de la Commission.

Les opérations de traitement des données à caractère personnel dans le cadre de l'EPC sont nécessaires et légales au titre des articles 5, points a) et b), et de l'article 10, paragraphes 4 et 5, du règlement (CE) n° 45/2001.

Pour demander une carte professionnelle européenne, vous devez d'abord créer un compte ECAS (service d'authentification de la Commission européenne). Ce compte vous permettra de disposer d'un accès sécurisé à votre compte EPC, dans lequel vous pourrez indiquer des données personnelles et vos coordonnées et gérer vos demandes d'EPC. Dès que vous soumettrez une demande, celle-ci ainsi que vos données personnelles seront transférées au système d'information du marché intérieur

(IMI) afin d'être traitées par les autorités compétentes. Toutes les données, y compris les données à caractère personnel, sont conservées sur des serveurs de la Commission européenne.

## 2. Quels sont les actes législatifs applicables à la protection des données concernant l'EPC?

- Le [règlement IMI](#) (les demandes sont transmises au [système IMI](#), où elles sont traitées par les autorités nationales compétentes).
- La [directive 95/46/CE](#) (et les actes d'exécution correspondants dans chaque pays), qui régit le traitement des données à caractère personnel par les **autorités nationales**.
- Le [règlement \(CE\) n° 45/2001](#), qui régit le traitement des données à caractère personnel par la Commission européenne.

## 3. Quelles sont les données recueillies et traitées?

Votre demande doit contenir les données à caractère personnel ci-après. Celles-ci seront transférées à l'IMI et traitées par les autorités compétentes:

- prénom, nom de famille, nom de famille à la naissance\*, date de naissance, lieu de naissance, nationalité;
- preuve d'identité (numéro de carte d'identité/passeport et date d'expiration\*);
- coordonnées (adresse électronique, numéro de téléphone, adresse postale\*, pays de résidence, langue préférée pour les courriels automatiques, langues parlées\*);
- informations spécifiques à la demande d'EPC (qualifications professionnelles et titres professionnels, notamment). En ce qui concerne la prestation de services à titre temporaire, les autorités du pays d'accueil peuvent demander, dans certains cas dûment justifiés, des informations sur la couverture d'assurance ou une attestation relative aux connaissances linguistiques\*, conformément à l'article 7, paragraphe 2, de la directive 2005/36/CE;
- pièces justificatives pouvant être demandées par les États membres conformément à la directive 2005/36/CE et au règlement (UE) 2015/983.

En outre, les autorités compétentes qui traitent votre demande d'EPC par l'intermédiaire de l'IMI peuvent ajouter des données à caractère personnel à votre demande (celles-ci figureront également dans votre compte EPC):

- pièces justificatives qu'elles sont en mesure de délivrer elles-mêmes;
- informations sur l'existence de sanctions disciplinaires ou pénales ayant trait à une interdiction ou à une restriction concernant l'exercice d'une activité professionnelle (conformément à l'article 4 sexies de la directive 2005/36/CE et sous réserve de l'article 8 de la directive 95/46/CE). Elles peuvent ainsi indiquer la profession concernée, l'autorité nationale ayant adopté la décision, le pays dans lequel la décision a été prise, ainsi que la nature et la durée de la sanction (temporaire ou permanente).

\*Données non obligatoires.

#### **4. A qui vos données sont-elles communiquées?**

Votre compte EPC est privé et sécurisé par votre login et votre mot de passe ECAS. Vous seul y avez accès.

Lorsque vous soumettez une demande d'EPC, celle-ci (ainsi que vos données à caractère personnel) est transférée par l'intermédiaire de l'IMI à une autorité désignée dans votre pays d'origine. Une fois que l'autorité de ce pays a vérifié votre demande, elle la transfère à l'autorité désignée dans le pays d'accueil. Si une autorité désignée estime, au vu de votre dossier, que votre demande doit être traitée par une autre autorité enregistrée dans l'IMI, elle fait suivre la demande.

Les autorités sont désignées par les États membres en vertu de l'article 4 bis, paragraphe 6, de la directive 2005/36/CE. Seules les autorités participant directement au traitement d'une demande ont accès à vos données personnelles. Bien qu'elles soient conservées sur des serveurs de la Commission européenne, celle-ci n'y a pas accès.

#### **5. Quels sont vos droits et comment les exercer?**

Conformément au règlement (CE) n° 45/2001 et à la directive 95/46/CE, vous avez le droit d'accéder aux informations vous concernant et de les modifier.

Vous pouvez accéder directement à toutes vos données à caractère personnel à partir de votre compte EPC. Vous pouvez les modifier *via* ce compte tant que vous n'avez pas soumis de demande d'EPC. Dès qu'une demande est envoyée, vous ne pouvez plus les modifier, sauf celles concernant vos coordonnées. Vous pouvez utiliser la fonction «Demander une mise à jour» afin que les autorités qui traitent votre demande modifient vos données personnelles.

Vous pouvez toujours modifier vos coordonnées à partir de votre compte EPC. Pour supprimer des données personnelles, voir le point 6 ci-dessous: «Pendant combien de temps vos données sont-elles conservées?»

En cas de différend concernant vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le responsable du traitement des données ou, en cas de conflit, le contrôleur européen de la protection des données, dont les coordonnées figurent au point 8 ci-dessous.

#### **6. Pendant combien de temps vos données sont-elles conservées?**

Vos données à caractère personnel seront conservées jusqu'à ce que vous demandiez la suppression de votre compte EPC. Vous pouvez le faire à tout moment en allant sur la page «Mon compte» de votre compte EPC.

Si vous demandez la suppression de votre compte alors que vous n'avez jamais soumis de demande, toutes vos données seront immédiatement supprimées.

Si vous demandez la suppression de votre compte alors que vous avez déjà soumis une ou plusieurs demandes, celles-ci ainsi que les certificats EPC éventuellement délivrés seront indiqués comme

étant annulés et les autorités concernées en seront informées. Vos données à caractère personnel resteront visibles dans l'IMI pendant une période de six mois à partir du moment où les autorités auront pris connaissance de votre demande de suppression. Elles seront ensuite bloquées pendant encore 18 mois (elles ne seront plus accessibles par l'interface IMI). Passé ce délai, elles seront définitivement supprimées (conformément au règlement IMI).

Les données concernant vos demandes d'EPC seront conservées dans l'IMI à des fins statistiques, mais elles seront rendues anonymes.

La suppression de votre compte EPC n'a aucune incidence sur votre compte ECAS. Après avoir supprimé votre compte EPC, vous pouvez supprimer votre compte ECAS *via* le lien «Mon compte» figurant sur la page d'accueil d'ECAS.

## **7. Comment vos données sont-elles protégées?**

Toutes les données électroniques (courriels, documents, lots de données téléchargés, etc.) sont conservées sur des serveurs de la Commission européenne, dont le fonctionnement est conforme à la décision de la Commission européenne, du 16 août 2006, relative à la sécurité des systèmes d'information utilisés par les services de la Commission [C(2006) 3602].

## **8. Contact**

Le compte EPC personnel et le système IMI sont fournis par la direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME, de la Commission européenne. Si vous avez des commentaires, des questions, des problèmes ou des plaintes concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le responsable du traitement, dont les coordonnées sont les suivantes:

Responsable du traitement:

Commission européenne  
Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME  
Unité R.4 — Centre des services du marché unique  
B-1049 Bruxelles  
GROW-IMI@ec.europa.eu

Délégué à la protection des données (DPD) de la Commission: [DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)

Contrôleur européen de la protection des données (CEPD): [edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu).